



AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier 2023 de la Municipalité d'Ange-Gardien

AVIS est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 8 avril 2024 à 19h00.

Donné à Ange-Gardien ce 2 avril 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière.

Brigitte Vachon